



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-quatrième session

Bonn, 8-18 juin 2026

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

**Principales activités relatives à la Convention-cadre
sur les changements climatiques menées en 2025**

Rapport annuel du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités menées par le secrétariat en 2025, de ses résultats financiers, ainsi que des progrès accomplis dans l'aide apportée aux Parties à la Convention, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris vers la réalisation des objectifs climatiques mondiaux. Il couvre les activités menées par le secrétariat dans l'ensemble de ses mandats thématiques, notamment les contributions déterminées au niveau national, les résultats du premier bilan mondial, l'application du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris, la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord, ainsi que les domaines du financement de l'action climatique, des technologies, de l'adaptation et des pertes et préjudices.

Conformément aux efforts visant à communiquer les informations de manière plus transparente dans le cadre du processus de la Convention, le présent rapport a été rédigé dans un format plus concis que les années précédentes. Pour plus d'informations sur les thèmes abordés dans ce rapport, voir à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/about-us/2025-highlights>.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date limite pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
IA	Intelligence artificielle
Mécanisme de l'article 6.4	Mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris
BTR	Rapport biennal au titre de la transparence
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
Cadre de transparence renforcé	Cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris
GCA	Action climatique mondiale
Portail de l'action climatique mondiale	Portail de l'Action climatique mondiale
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
LCIPP	Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
MRV	Mesure, notification et vérification
PNA	Plan national d'adaptation
CDN	Contribution déterminée au niveau national
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
CRC	Centre régional de collaboration
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestiers (décision 1/CP.16, par. 70)
SB	Sessions des organes subsidiaires
CPF	Comité permanent du financement
CET	Comité exécutif de la technologie
TT:CLEAR	Mécanisme d'échange d'informations sur les technologies

I. Introduction

1. À sa vingt-troisième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé au secrétariat de rédiger un rapport annuel qui serait examiné à chaque session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) suivant la clôture du précédent exercice financier annuel (2025) et dans lequel figureraient des informations concernant les activités menées par le secrétariat pendant l'année écoulée, les principaux programmes exécutés et les résultats financiers¹. Le présent rapport donne un aperçu des principaux résultats obtenus par le secrétariat dans l'exécution de son programme, du soutien thématique et technique apporté, des activités menées dans le cadre de l'Accord de Paris, ainsi que de la mobilisation des différents groupes de parties prenantes et les actions menées, y compris les résultats financiers et la préparation opérationnelle pour 2025.

2. Le présent rapport complète la note sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2024-2025 au 31 décembre 2025² en montrant comment les ressources approuvées ont permis au secrétariat de s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées dans les domaines de la gouvernance et des questions techniques, juridiques, de fond et opérationnelles. Ensemble, ces deux documents offrent un aperçu transparent et complet de l'utilisation des ressources par le secrétariat et de son soutien à la mise en œuvre pilotée par les Parties.

3. Le rapport a été rédigé dans un format plus concis que les années précédentes afin d'améliorer la transparence des informations fournies. Des informations complémentaires sont disponibles sur la page Web du site de la Convention consacrée au rapport annuel³. Les liens vers les pages Web de la Convention consacrées aux organes, processus, réunions et événements, initiatives et documents mentionnés dans le rapport figurent à l'annexe.

II. Au service du processus intergouvernemental

4. Tout au long de l'année 2025, le secrétariat a assuré le soutien logistique d'un large éventail de réunions intergouvernementales, d'ateliers, de sessions techniques et d'autres activités prescrites dans le cadre du processus de la Convention, notamment en fournissant un appui en matière d'organisation, de procédure et de documents ainsi qu'un soutien technique dans le cadre des soixante-deuxième sessions respectives des organes subsidiaires, de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Belém, et des semaines du climat. Ce soutien a aidé les Parties à faire avancer les négociations dans tous les axes de travail, notamment l'adaptation, les questions de genre, les moyens de mise en œuvre, l'atténuation et la transparence.

5. Afin d'offrir des services de conférence complets, le secrétariat a géré des procédures toujours plus complexes dans des domaines opérationnels clés tels que l'inscription, l'accréditation, la planification, la gestion des documents et la logistique sur place. Il s'agissait notamment de gérer les flux de participants, d'attribuer les salles de réunion, de coordonner les mesures de sécurité et de fournir des services dans un cadre d'infrastructures physiques limitées, tout en renforçant les systèmes de soutien afin de garantir l'efficacité et la transparence. Avant et pendant les sessions, le secrétariat a favorisé une participation inclusive en publiant quelque 340 documents officiels et en fournissant une aide à l'obtention de visas, une aide financière et des services d'accessibilité, notamment des services d'interprétation en langue des signes et l'aménagement de lieux d'accueil adaptés. Ces efforts ont été menés dans un contexte de forte pression opérationnelle, qui a nécessité d'ajuster constamment la prestation de services.

6. Le secrétariat a également apporté son soutien aux activités menées dans le cadre du processus de la Convention, notamment en renforçant la coordination entre les Présidents de séance et en améliorant l'appui apporté aux membres du Bureau des organes directeurs, ainsi qu'en améliorant la prestation de services procéduraux et juridiques, notamment par le biais de séances d'information juridiques spécialisées et de mesures de renforcement des capacités

¹ Décision 21/CP.23, par. 18.

² FCCC/SBI/2026/7 et Add.1.

³ <https://unfccc.int/about-us/2025-highlights>.

destinées aux présidences, aux présidents de séance et au personnel interne, l'objectif étant de renforcer les connaissances juridiques et l'efficacité procédurale, en facilitant la mobilisation de haut niveau lors de la Conférence de Belém, en améliorant le processus d'organisation des activités prescrites et des réunions techniques, en soutenant la traduction des résultats négociés en mesures concrètes et en renforçant la cohérence des travaux entre les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires.

7. Plus précisément, le secrétariat a apporté son soutien lors des négociations et de l'organisation des activités prescrites, des séances plénières, des réunions de coordination destinées aux Présidents de séance et aux membres du Bureau des organes directeurs. Il a également aidé la présidence de la trentième session de la COP et les Présidents des organes subsidiaires à interagir avec les Parties, en organisant des consultations avec les ministres, les Présidents, les coordonnateurs des groupes de négociation et les chefs de délégation, ce qui a contribué à l'adoption sans difficulté des ordres du jour, au lancement en temps voulu des travaux lors de la Conférence de Belém et à l'adoption du Paquet politique de Belém.

8. Le soutien ciblé apporté par le secrétariat aux présidents de séance et aux membres du Bureau en matière de renforcement des capacités leur a permis de mieux comprendre le processus intergouvernemental et a donné lieu à l'élaboration du *Guide des Présidents de séance du secrétariat de la CCNUCC*⁴, destiné à faciliter la conduite des réunions.

9. Le secrétariat a favorisé la participation de hauts responsables à la Conférence de Belém en apportant ses conseils sur le format de l'événement et sur la participation des chefs d'État et de gouvernement au Sommet sur le climat organisé dans le cadre de la trentième de la COP. Il a formalisé des protocoles et des procédures régissant les interactions lors de la séance d'ouverture, a organisé la réunion de haut niveau, au cours de laquelle 131 Parties ont prononcé des déclarations, et a facilité la tenue de plus de 75 réunions bilatérales auxquelles ont participé des hauts représentants et des observateurs. La Conférence de Belém s'étant tenue dans un lieu revêtant une grande importance symbolique pour le programme global d'action pour le climat, l'organisation d'une conférence de cette envergure a nécessité d'importantes adaptations de l'infrastructure et des services afin de respecter les normes internationales. Malgré les défis considérables liés au lieu, à la mobilité, à l'hébergement et à l'organisation, le secrétariat a assuré la continuité des services de conférence essentiels, a facilité le bon déroulement des négociations et a permis une mobilisation de haut niveau dans des conditions extrêmement complexes.

10. Le secrétariat a appuyé les discussions menées par les Parties aux soixante-deuxième et soixante-troisième du SBI sur les moyens d'accroître l'efficacité du processus découlant de la Convention en élaborant des présentations visuelles des options permettant de rationaliser les ordres du jour provisoires. Il a également continué à planifier de manière stratégique les négociations et les activités prescrites, dans le but d'améliorer la gestion du temps. Il a également amélioré l'organisation des conférences grâce à des projets pilotes d'outils fondés sur l'intelligence artificielle visant à améliorer l'efficacité opérationnelle, et en lançant un appel d'offres pour une nouvelle plateforme événementielle numérique destinée à renforcer la participation des participants, le partage d'informations en temps réel et la gestion des flux de participants. Ces initiatives ont contribué à rendre l'organisation des réunions plus flexible et plus résiliente, mais elles ont également mis en évidence la nécessité d'investir durablement dans les capacités opérationnelles et les systèmes numériques.

11. Des conseils et un soutien juridiques ont été fournis afin de garantir que tous les organes constitués fonctionnent conformément à leurs mandats et à leurs règlements. Ce soutien a notamment été apporté au Comité de contrôle du respect des dispositions, au Conseil exécutif du MDP, au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris et à l'Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris. Des conseils juridiques ont également été fournis afin de garantir le bon déroulement des travaux de fond du secrétariat, tandis que des orientations spécifiques concernant le processus électoral de la CCNUCC ont facilité la sélection et la nomination des Présidents et des membres des organes constitués.

⁴ CCNUCC. 2025. *Guide des Présidents de séance du secrétariat de la CCNUCC*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/653266>.

12. L'accord avec le pays hôte de la trentième session de la COP comprenait des dispositions détaillées en matière d'inclusivité, destinées à renforcer la participation des femmes et des représentants des peuples autochtones et des communautés locales au processus de la Convention. Il garantissait également des immunités fonctionnelles à tous les participants, créant ainsi un environnement propice à une participation effective.

13. Un nouveau format mondial semestriel pour les Semaines du climat a été conçu et mis en place afin de renforcer la cohérence des activités entre les différents axes de travail. Le fait de regrouper les réunions prescrites au titre de la Convention et des dialogues axés sur les résultats et liés aux politiques renforce également le lien entre le processus intergouvernemental et la réponse aux besoins en matière de mise en œuvre. La première Semaine du climat de 2025, qui s'est tenue à Panama en mai, a accueilli le premier Forum sur la mise en œuvre, destiné à rassembler les principales parties prenantes, ainsi que la « Consultation CDN », visant à apporter un soutien en matière de renforcement des capacités. La deuxième Semaine du climat, qui s'est tenue à Addis-Abeba en septembre, a élargi la participation à un éventail plus large d'acteurs, y compris des représentants de Parties et d'entités non Parties, tels que des représentants des collectivités territoriales, des banques de développement, du secteur privé, des organisations de la société civile, des jeunes et des peuples autochtones, qui ont pris part à des activités prescrites, à des discussions techniques et à des activités axées sur la mise en œuvre. Les Semaines du climat ont ainsi contribué à traduire les résultats des négociations en solutions concrètes.

III. Réalisation de travaux thématiques

A. Soutien aux organes constitués et aux programmes de travail

14. Les travaux menés par les organes constitués et dans le cadre des programmes de travail constituent un élément central du processus de la Convention. Ils comprennent des activités liées aux orientations techniques, aux conseils en matière d'élaboration des politiques et au soutien aux Parties, tout en apportant des connaissances spécialisées dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, des pertes et préjudices, des technologies climatiques, des mesures de riposte, de la transparence et du financement de l'action climatique (voir tableau 1). Le secrétariat a apporté son soutien à ces organes et à leurs programmes de travail en organisant des réunions et des activités prescrites dans le cadre de leur mandat, en préparant des contributions techniques et des rapports, en facilitant l'échange de connaissances et en fournissant l'appui procédural et juridique nécessaire pour garantir l'efficacité des délibérations et le respect des mandats.

15. Le secrétariat a aidé les Parties à faire avancer les travaux menés dans le cadre du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes. Deux dialogues mondiaux ont été organisés sur les solutions d'atténuation, notamment les approches fondées sur l'économie circulaire, dans les secteurs de la foresterie et des déchets, parallèlement à deux manifestations axées sur l'investissement. Le secrétariat a rédigé des rapports destinés à être examinés par la CMA à sa septième session et a continué à apporter son soutien pour les travaux visant à réduire les émissions provenant des carburants utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.

16. En ce qui concerne les mesures de riposte, le secrétariat a animé les discussions qui ont abouti à la définition des activités prioritaires pour 2026 dans le cadre du plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité de Katowice sur les impacts pour 2026-2030. Le secrétariat a également mis en œuvre des activités prescrites dans le cadre du programme de travail du forum pour 2020-2025, notamment l'organisation d'un dialogue mondial sur l'intégration des mesures de riposte dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et la gestion des synergies et des compromis dans la mise en œuvre de ces mesures afin de créer des emplois, de renforcer les retombées positives et de promouvoir des approches équitables en matière de minéraux critiques ; ainsi que la mise au point d'un module d'apprentissage en ligne et d'outils analytiques permettant d'évaluer les impacts des mesures de riposte mises en œuvre et d'y faire face. Il a continué à

soutenir le forum et le Comité de Katowice sur les impacts en organisant des réunions et des manifestations techniques en marge des sessions, ainsi qu'en rédigeant des documents techniques, des rapports annuels et des études de cas.

17. Le secrétariat a apporté son soutien pour les questions liées au renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mandats et la réalisation des résultats escomptés du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, ainsi qu'en menant des initiatives de renforcement des capacités visant à favoriser la collaboration entre les membres du réseau du Comité de Paris et à développer les compétences et les connaissances des Parties et des entités non Parties nécessaires pour lutter efficacement contre les changements climatiques. En 2025, le secrétariat a apporté un soutien en matière de renforcement des capacités sous forme de plus de 350 activités, notamment des manifestations (webinaires, réunions techniques, ateliers, etc.) et de ressources (publications, modules d'apprentissage en ligne, etc.).

18. Le secrétariat a continué à œuvrer à l'interface science-politique en facilitant l'examen des travaux de recherche les plus récents et des dernières découvertes scientifiques, notamment ceux du GIEC, afin d'étayer les politiques et les mesures à prendre. La dix-septième réunion du dialogue sur la recherche et la Journée d'information sur la Terre 2025 ont permis aux décideurs d'échanger avec la communauté scientifique et les spécialistes de l'observation, notamment pour cerner les besoins en matière de recherche scientifique dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris.

19. Les messages clés du dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques de 2025⁵ ont servi de base à la Conférence de Belém. Organisé dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires (SB 62), ce dialogue portait sur trois thèmes : les mesures relatives à l'océan dans les CDN, l'océan dans le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation et les interactions entre océan, climat et biodiversité. Les moyens de mise en œuvre, en particulier le financement, étant considérés comme une question transversale.

20. En ce qui concerne les forêts et l'utilisation des terres, sept Parties ont soumis des annexes techniques REDD+ en 2025, et le secrétariat a apporté son soutien à la feuille de route de la présidence de la trentième session de la COP visant à mettre un terme à la déforestation et à inverser le processus d'ici à 2030, en facilitant la coordination technique et l'organisation de réunions d'experts.

Tableau 1
Soutien apporté par le secrétariat aux organes constitués et aux programmes de travail

<i>Organe constitué ou programme de travail</i>	<i>Faits marquants</i>
Comité de l'adaptation	Les vingt-septième et vingt-huitième réunions du Comité ont eu lieu et un rapport technique présentant la cartographie des orientations techniques et des supports de formation utiles aux fins de l'exécution du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale a été publié
Centre-Réseau des technologies climatiques	Le mandat du Centre des technologies climatiques a été prolongé jusqu'en 2041 et le processus de sélection de son nouvel hôte a été lancé
Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto	Quatre réunions ont eu lieu et il a été décidé que le Comité ne se réunirait à l'avenir qu'en cas de nécessité, lorsque la chambre de l'exécution aura résolu une question en suspens relative à la mise en œuvre et que la chambre de la facilitation aura achevé l'examen des rapports annuels

⁵ Tels qu'ils sont présentés dans le rapport sur ce dialogue, disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Informal_Summary_Report_Ocean_Dialogue_2025.pdf.

<i>Organe constitué ou programme de travail</i>	<i>Faits marquants</i>
Groupe consultatif d'experts	Neuf ateliers de formation sous-régionaux, deux séries de webinaires régionaux, un forum informel et deux manifestations parallèles ont été organisés afin d'aider les pays en développement Parties à mettre en œuvre les processus de mesure, de notification et de vérification dans le cadre de la Convention et du cadre de transparence renforcé ; ces initiatives ont permis de toucher au total environ 860 experts sur les questions liées à la transparence. Par ailleurs, un document technique sur les besoins en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des processus de mesure, de notification et de vérification et du cadre de transparence renforcé a été publié
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques	Un guide sur l'élévation du niveau de la mer et un recueil sur les approches globales de gestion des risques ont été publiés ; des webinaires sur l'élévation du niveau de la mer ont été organisés et une session technique s'est tenue lors de l'Expo PNA 2025
Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	Des réunions semestrielles du Groupe de facilitation ont eu lieu ; les manifestations prévues dans le cadre de la Plateforme ont été organisées, notamment la cinquième réunion annuelle des détenteurs de connaissances et des praticiens issus des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que les septièmes tables rondes intergénérationnelles ; enfin, un soutien a été apporté aux dialogues et à l'atelier thématique organisés par la présidence de la trentième session de la COP
Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché	Des ateliers, des échanges et des webinaires ont été organisés
Comité de Katowice sur les impacts (CKI)	Des activités ont été définies pour 2026, et des outils ainsi qu'un module d'apprentissage en ligne ont été mis au point
Groupe d'experts des pays les moins avancés	Les quarante-septième et quarante-huitième réunions du Groupe, des ateliers sur les PNA et l'Expo PNA 2025 ont eu lieu ; des directives techniques actualisées pour le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation ont été publiées ; 74 PNA ont été soumis et le deuxième examen quinquennal des progrès réalisés dans le cadre du processus des PNA a été mené à bien (à la Conférence de Belém)
Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements	Le dix-huitième Forum des coordonnateurs et une manifestation consacrée au financement de l'adaptation ont eu lieu, et des rapports sur les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en matière d'adaptation, ainsi que sur les travaux axés sur la prospective concernant l'adaptation et le financement, ont été publiés. Des connaissances pratiques et exploitables ont été diffusées en collaboration avec divers experts, par l'intermédiaire du réseau du programme de travail de Nairobi, qui compte près de 500 partenaires, notamment dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités

<i>Organe constitué ou programme de travail</i>	<i>Faits marquants</i>
Groupe informel chargé des travaux sur la recherche, la science et l'océan	Des discussions ont eu lieu sur les travaux de recherche les plus récents et les dernières découvertes scientifiques, notamment sur les contributions du GIEC, l'état d'avancement de l'observation de la Terre, ainsi que sur l'océan et les changements climatiques
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	Trois réunions ont eu lieu et le Comité a amorcé l'examen des questions relatives à 171 CDN et 37 rapports biennaux au titre de la transparence ; parmi celles-ci, 50 cas ont été résolus, 256 notifications et 47 réponses ont été adressées aux Parties, et des échanges ont eu lieu avec plus de 50 Parties
Comité de Paris sur le renforcement des capacités	La neuvième réunion du Comité de Paris s'est tenue, la septième édition du Pôle de renforcement des capacités a eu lieu et le Réseau du Comité de Paris compte désormais 452 membres
Comité permanent du financement	Trois réunions ainsi que le Forum du Comité pour 2025 ont eu lieu, et les travaux techniques relatifs au nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ont progressé
Organe de supervision	La première série de normes relatives au mécanisme de l'article 6.4 a été adoptée, la première méthode applicable à ce mécanisme a été approuvée et un registre provisoire au titre de l'article 6.4 a été mis en place afin de faciliter la mise en œuvre rapide du mécanisme
Examen technique par des experts au titre de l'article 6.2 de l'Accord de Paris	Le manuel de référence sur les modalités de comptabilisation, de notification et d'examen applicables aux démarches concertées prévues par l'article 6.2 a été mis à jour ; cinq examens des démarches concertées des Parties (rapports initiaux) dans le cadre du processus d'examen technique par des experts au titre de l'article 6.2 ont été menés à bien ; et 155 experts ont suivi le programme de formation sur l'examen technique par des experts au titre de l'article 6
Comité exécutif de la technologie	Des documents d'orientation et des supports de connaissances ont été élaborés sur l'innovation, la résilience, les systèmes énergétiques et l'utilisation de l'IA dans le cadre de l'action climatique
Programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs aux cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5	Au terme d'une année de travail, les experts techniques ont proposé 100 indicateurs potentiels en septembre 2025. Sur cette base, la CMA, à sa septième session, a adopté les 59 Indicateurs d'adaptation de Belém et a lancé la vision Belém-Addis sur l'adaptation, marquant ainsi le début d'un processus d'alignement des politiques sur deux ans, parallèlement à la poursuite des améliorations techniques

Note : Les informations présentées dans ce tableau complètent le texte de la section III ci-dessus.

B. Facilitation de l'application de l'Accord de Paris

21. Les Parties ont besoin d'un soutien continu sur les plans technique et en ce qui concerne les procédures et le renforcement des capacités pour concrétiser les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord de Paris et affermir l'ambition collective en matière de climat. En 2025, le secrétariat a axé ses efforts sur le maintien ou la mise en service de plateformes

destinées à aider les Parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de l'Accord de Paris, telles que les mécanismes de coopération prévus à l'article 6, le cadre de transparence renforcé et les dispositifs visant à aider les Parties à élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national.

22. Les contributions déterminées au niveau national restent le principal moyen par lequel les Parties communiquent leurs engagements en matière de climat dans le cadre de l'Accord de Paris et les concrétisent. Il est donc essentiel de veiller à ce que les CDN soient de grande qualité et mises en œuvre de manière efficace. Le rapport de synthèse sur les CDN de 2025⁶ portait sur 86 CDN émanant de 113 Parties ; il a permis de déterminer le soutien nécessaire pour aider les Parties à concrétiser les engagements pris au titre des CDN et de favoriser les échanges entre pairs sur les méthodes efficaces permettant d'élaborer et de renforcer les CDN. Dans 88 % des CDN soumises au 30 septembre 2025, les Parties ont indiqué s'être inspirées des conclusions du premier bilan mondial, et dans 80 % des cas, elles ont précisé en quoi ces conclusions avaient influencé l'élaboration des volets de leurs CDN consacrés à l'atténuation, à l'adaptation, aux moyens de mise en œuvre, aux mesures de riposte, aux pertes et préjudices, ainsi qu'à la coopération internationale. Afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des CDN, le secrétariat a organisé, en collaboration avec les centres régionaux de collaboration et des partenaires (Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, etc.), quatre ateliers régionaux sur les CDN en Afrique ainsi que dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, axés sur la facilitation de la mobilisation de financements et la participation du secteur privé. Par ailleurs, les centres régionaux de collaboration ont lancé 13 projets d'assistance technique directe afin de répondre aux besoins prioritaires définis dans les contributions déterminées au niveau national. Le secrétariat a également apporté son soutien aux négociations relatives au bilan mondial, notamment en ce qui concerne l'affinement des modalités du dialogue sur la façon dont les résultats du bilan mondial éclairent l'élaboration des contributions déterminées au niveau national ainsi que des documents connexes qui seront examinés par la CMA à sa septième session. En outre, le secrétariat a aidé le Groupe consultatif d'experts à coorganiser neuf ateliers pratiques sous-régionaux afin d'aider les pays en développement Parties à élaborer leurs rapports biennaux au titre de la transparence et à harmoniser ces rapports avec leurs contributions déterminées au niveau national, à renforcer les capacités nécessaires à la réalisation d'examen techniques par des experts au titre du cadre de transparence renforcé et à favoriser l'apprentissage entre pairs.

23. Le financement de l'action climatique permet aux pays en développement de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, et favorise la transition d'un modèle de développement à fortes émissions vers le développement durable. Le secrétariat apporte son soutien à l'ensemble des processus intergouvernementaux relatifs au financement de l'action climatique qui orientent la coopération, la communication d'informations et la cohérence au sein de l'architecture de la Convention concernant le financement de l'action climatique. À la Conférence de Belém, le secrétariat a apporté un appui technique et fonctionnel aux négociateurs ; les délibérations ont abouti à l'adoption de 13 décisions relatives au financement dans le cadre du « Paquet politique de Belém », ainsi qu'à des résultats en matière de financement au titre de la décision 1/CMA.7, intitulée « Mutirão mondial : Unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques ». Le secrétariat a également contribué à l'avancement des travaux menés au titre de l'article 9.5 de l'Accord de Paris (en élaborant une compilation-synthèse⁷ et en organisant un atelier en marge de la session et en rédigeant le rapport de synthèse correspondant⁸) et des travaux du Comité permanent du financement (organisation de trois réunions du Comité et de l'édition 2025 de son forum sur le thème « Accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables, réalisation des travaux préparatoires visant à évaluer les progrès accomplis vers le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique et organisation de

⁶ [FCCC/PA/CMA/2025/8](#).

⁷ [FCCC/CP/2025/2–FCCC/PA/CMA/2025/3](#).

⁸ [FCCC/PA/CMA/2025/5](#).

dialogues avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier). Par ailleurs, il a appuyé l'organisation de deux ateliers menés dans le cadre du dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord, ainsi que la publication d'un rapport de synthèse portant sur les travaux menés dans le cadre du dialogue en 2023-2025⁹. En tant que secrétariat provisoire du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, le secrétariat de la Convention, en collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat et le Programme des Nations Unies pour le développement, a appuyé l'organisation de trois réunions du Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices. En ce qui concerne la « Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards », le secrétariat a facilité les consultations avec les Parties et les entités non Parties et a examiné 227 contributions sur ce sujet. Il a en outre aidé les présidences des sixième et septième session de la CMA à élaborer un catalogue d'initiatives, de concepts et de bonnes pratiques, ainsi qu'à rédiger le rapport intitulé « Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards ». Le projet « Financement fondé sur les besoins » a permis aux Parties de mieux cerner les besoins en matière de financement de l'action climatique au niveau national ainsi que les obstacles qui entravent l'accès à ce financement, et a aidé les pays à collaborer avec les donateurs appuyant l'action climatique afin de combler leurs déficits dans ce domaine. Dans le prolongement de ce projet, une initiative intitulée « Climate Finance for Countries Facing Conflict and Severe Humanitarian Needs » (Financement de l'action climatique pour les pays en proie à des conflits et à de graves besoins humanitaires) a permis d'apporter un soutien à cinq pays de cette catégorie, en déterminant des pistes d'accès au financement de l'action climatique dans un contexte de capacités institutionnelles très limitées.

24. Le secrétariat a continué à soutenir les travaux relatifs au développement et au transfert de techniques dans le cadre du processus de la Convention, y compris ceux du Mécanisme technologique, en particulier le Comité exécutif de la technologie. Aux soixante-deuxième sessions respectives des organes subsidiaires et à la Conférence de Belém, ainsi qu'entre les sessions, le secrétariat a apporté un soutien procédural et technique aux Parties, qui a abouti à l'adoption du Programme de Belém pour la mise en œuvre des technologies et à la prolongation du mandat du Centre des technologies climatiques jusqu'en 2041 (ses fonctions ayant été révisées et un processus de sélection ayant été amorcé pour son nouveau siège). Le secrétariat a également lancé le troisième examen indépendant du Centre-Réseau des technologies climatiques ainsi que l'évaluation du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Dans le cadre du plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour la période 2023-2027, le secrétariat a apporté son soutien à l'élaboration de recommandations stratégiques et de documents de synthèse du Comité portant sur les systèmes nationaux d'innovation, les infrastructures et bâtiments résilients, les énergies renouvelables dans le contexte d'une transition juste, la décarbonation des secteurs difficiles à décarboner, l'évaluation des besoins technologiques et les plans d'action, ainsi que les possibilités, les risques et les défis liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de l'action climatique dans les pays en développement. Dans le cadre de l'initiative du Mécanisme technologique sur l'intelligence artificielle au service de l'action climatique, le secrétariat a organisé, avec le soutien de l'Agence de coopération internationale de la République de Corée (KOICA), le prix 2025 du Mécanisme technologique « L'IA au service de l'action climatique » et a mis en place le premier Forum du Comité exécutif de la technologie sur l'IA au service de l'action climatique. Le secrétariat a également assuré la maintenance du mécanisme d'échange d'informations sur les technologies TT:CLEAR et l'a mis à jour afin d'y inclure les informations les plus récentes et les plus complètes concernant les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action pour la technologie.

25. L'article 6 de l'Accord de Paris établit un cadre visant à faciliter la coopération internationale, et sa mise en œuvre nécessite un soutien coordonné sur les plans technique, procédural et en matière de renforcement des capacités dans les trois axes de travail (art. 6, par. 2, 4 et 8). Au titre de l'article 6.2, le secrétariat a mis à jour le manuel de référence sur les modalités de comptabilisation, de notification et d'examen applicables aux démarches

⁹ [FCCC/PA/CMA/2025/10](https://www.unfccc.int/documents/1362626).

concertées¹⁰, a mené à bien cinq examens de rapports initiaux et a lancé 11 nouveaux examens de rapports initiaux, couvrant plus de 30 Parties. Au total, 155 experts ont suivi une formation sur les examens techniques par des experts, et le Forum des administrateurs de systèmes de registres s'est réuni à trois reprises afin de faire avancer l'élaboration de normes d'interopérabilité pour les systèmes de registres faisant partie des mécanismes de suivi prévus à l'article 6. Un dialogue sur la manière dont les démarches concertées soutiennent l'ambition et une séance d'information sur l'article 6.2 ont également été organisés aux soixante-deuxièmes et soixante-troisièmes sessions respectives des organes subsidiaires. Au titre de l'article 6.4, les Parties ont fait part de leur volonté de participer au mécanisme de l'article 6.4, en renforçant les dispositions institutionnelles, réglementaires et techniques nécessaires pour héberger des activités d'atténuation. Dans le cadre du processus de préparation, 44 Parties ont communiqué à l'Organe de supervision leurs exigences en matière de participation en tant que Partie hôte. L'Organe de supervision a adopté de nouvelles normes régissant la mise en œuvre des activités relevant du mécanisme de l'article 6.4 ; il a approuvé la première méthode de mesure de la réduction des déchets solides ; il a mis en place un registre provisoire pour ce mécanisme et a accrédité plus de 10 auditeurs qui seront chargés de valider et de vérifier les activités relevant dudit mécanisme. Le secrétariat a apporté son soutien à l'organisation du Forum des autorités nationales désignées et du Laboratoire de mise en œuvre de l'article 6 (marchés du carbone), qui se sont tenus dans le cadre du Forum de mise en œuvre lancé lors de la première Semaine du climat de 2025. Au titre de l'article 6.8, le secrétariat a appuyé l'organisation des réunions du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché en marge des soixante-deuxièmes et soixante-troisièmes sessions respectives des organes subsidiaires, a organisé des ateliers et des échanges de type « World café », et a animé plus de 10 webinaires réunissant plus de 160 participants, tout en fournissant un soutien sur mesure dans le cadre des centres régionaux de collaboration. Pour tous les axes de travail liés à l'article 6, des journées de formation, des ateliers de mise en œuvre ainsi qu'un événement consacré à l'analyse approfondie des moyens de débloquer des financements et d'accélérer la mise en œuvre des CDN ont été organisés dans le cadre du programme de travail sur le renforcement des capacités pour l'application de l'article 6.

26. Les travaux techniques et stratégiques ont progressé dans les domaines de l'adaptation, des pertes et préjudices et de la mise en pratique des connaissances. Dans le cadre du programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs aux cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision [2/CMA.5](#), au titre de l'objectif mondial en matière d'adaptation, le secrétariat a coordonné les travaux techniques qui ont abouti à la finalisation de 100 indicateurs d'adaptation potentiels, dont 59 ont été adoptés par la CMA à sa septième session¹¹, ainsi qu'à l'établissement de la vision Belém-Addis sur l'adaptation, processus d'alignement des politiques d'une durée de deux ans destiné à progresser parallèlement à la poursuite des travaux techniques sur les métadonnées et les méthodes relatives aux indicateurs. Le secrétariat a aidé le Groupe d'experts des pays les moins avancés à actualiser les directives techniques pour le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation et a aidé les Parties à évaluer les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans lors de la Conférence de Belém. Au 31 décembre 2025, 74 pays en développement avaient soumis leur plan national d'adaptation. Le secrétariat a également aidé le Comité de l'adaptation à faire avancer les travaux techniques et à élaborer des documents d'information. En ce qui concerne les pertes et préjudices, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, avec l'aide de ses quatre groupes d'experts thématiques, a renforcé le soutien aux politiques et approfondi les connaissances sur les approches adaptées au contexte visant à prévenir les pertes et préjudices, à les réduire au minimum et à y remédier. Le secrétariat a aidé les Parties à mieux cerner les progrès et les besoins en matière d'adaptation grâce à un soutien analytique et à des travaux de synthèse, en assurant la gestion de la plateforme NAP Central et du registre des communications relatives à l'adaptation, et en apportant sa contribution aux rapports de

¹⁰ CCNUCC. 2025. *Article 6.2 : Reference manual for the accounting, reporting and review of cooperative approaches*, version 3. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/634354>.

¹¹ Décision [12/CMA.7](#).

synthèse sur les rapports biennaux au titre de la transparence¹² et les CDN¹³. Le programme de travail de Nairobi continue à faire office de pôle de connaissances à orientation pratique de la Convention en matière d'adaptation et de résilience en diffusant, en temps opportun, des connaissances faciles à comprendre, pouvant être appliquées concrètement, et adaptées aux besoins en évolution constante des Parties, en particulier des pays en développement Parties, pour intensifier les mesures d'adaptation et renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques dans l'ensemble des systèmes et des communautés. Des connaissances pratiques et un savoir-faire pouvant être appliqué concrètement ont été développés et diffusés dans le cadre du programme de travail de Nairobi, notamment dans les domaines du financement de l'adaptation, du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage en matière d'adaptation, ainsi que des mesures d'adaptation au niveau sous-régional par le biais de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation. Le secrétariat a également apporté son soutien aux travaux menés dans le cadre de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, comme le montre le tableau 1, en intégrant les divers systèmes de connaissances, visions du monde et réalités vécues des peuples autochtones et des communautés locales dans les travaux pertinents du processus de la Convention. Cette approche est conforme à l'article 7.5 de l'Accord de Paris, qui stipule que l'action pour l'adaptation devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux.

27. La transparence est essentielle pour suivre les progrès collectifs et garantir le principe de responsabilité dans le cadre de l'Accord de Paris. Les mesures en matière de transparence consistent notamment à fournir des données pour éclairer la prise de décisions, à élaborer des politiques climatiques de plus en plus efficaces au fil du temps et à affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Le secrétariat a continué à apporter son soutien aux processus d'établissement de rapports et d'examen dans le cadre du cadre de transparence renforcé. À la fin de l'année 2025, 128 Parties avaient soumis leurs rapports biennaux au titre de la transparence, dont 50 avaient fait l'objet d'un examen technique par des experts. Au total, 42 Parties visées à l'annexe I de la Convention avaient soumis leurs inventaires annuels de gaz à effet de serre, et deux sessions du groupe de travail chargé de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis avaient été organisées. Les trois outils de communication d'information du cadre de transparence renforcé ont été mis à jour, notamment afin d'améliorer leur convivialité et leur interopérabilité avec le logiciel d'inventaire du GIEC. Conscient qu'il importe d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le cadre de transparence renforcé, le secrétariat a organisé, en collaboration avec ses partenaires, 21 manifestations de soutien technique en présentiel, auxquelles ont participé 740 experts issus de 118 pays en développement, ainsi que 19 manifestations en ligne consacrées à différents aspects techniques du cadre de transparence renforcée, qui ont réuni environ 2 250 participants. Par ailleurs, le secrétariat a élargi son programme de formation destiné aux évaluateurs (notamment pour l'examen volontaire des volets d'adaptation des rapports biennaux au titre de la transparence) ; au 31 décembre 2025, plus de 1 300 experts avaient obtenu leur certification. En ce qui concerne les inventaires de gaz à effet de serre, le secrétariat a utilisé une méthode de secours basée sur Excel pour examiner les informations communiquées dans les tableaux communs. Il a également élaboré le premier rapport des rapports biennaux au titre de la transparence¹⁴, qui couvre près de 75 % des émissions mondiales en 2020 et donne un premier aperçu des progrès variés réalisés par les pays en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Sept Parties ont joint des annexes techniques REDD+ à leurs rapports biennaux au titre de la transparence, et le concept de « communauté de pratique REDD+ » a été présenté lors d'une manifestation. En collaboration avec Microsoft, EY et Nedamco Africa, le secrétariat a fait progresser le développement de la base de données climatiques de la Convention, plateforme centralisée faisant autorité qui donne accès à des données climatiques sécurisées et fiables sur le plan analytique pour la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé.

¹² [FCCC/PA/CMA/2025/16](#).

¹³ [FCCC/PA/CMA/2025/8](#).

¹⁴ [FCCC/PA/CMA/2025/16](#).

IV. Favoriser une action climatique inclusive et efficace, y compris par l'intermédiaire des centres régionaux de collaboration

28. Le secrétariat a favorisé une action climatique inclusive et efficace en apportant son soutien à la présidence de la trentième session de la COP, aux champions de haut niveau pour l'action climatique et au Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat ; en renforçant la participation des entités non Parties ; et en traduisant les résultats des négociations mondiales en mesures régionales et sectorielles (voir tableau 2). Les travaux ont principalement porté sur l'élaboration du projet quinquennal du Plan d'action mondial pour le climat 2026-2030, l'organisation d'événements à forte visibilité, la facilitation de la participation des organisations dotées du statut d'observateur au processus découlant de la Convention dans un contexte marqué par une demande de participation toujours aussi forte (voir fig. 1 et 2), ainsi que la garantie d'une large participation des parties prenantes au Plan d'action mondial pour le climat afin d'assurer l'inclusivité et la représentation de perspectives diverses. Le secrétariat a également lancé la refonte du portail de l'Action climatique mondiale dans le but d'améliorer ses fonctionnalités en tant que base de données centrale fiable regroupant les données sur l'action climatique fournies par des entités non Parties, notamment en matière d'atténuation, d'adaptation, de résilience et de moyens de mise en œuvre.

Figure 1 :

Comparaison entre les inscriptions et les désignations d'organisations dotées du statut d'observateur (à l'exclusion des organismes de l'Organisation des Nations Unies)

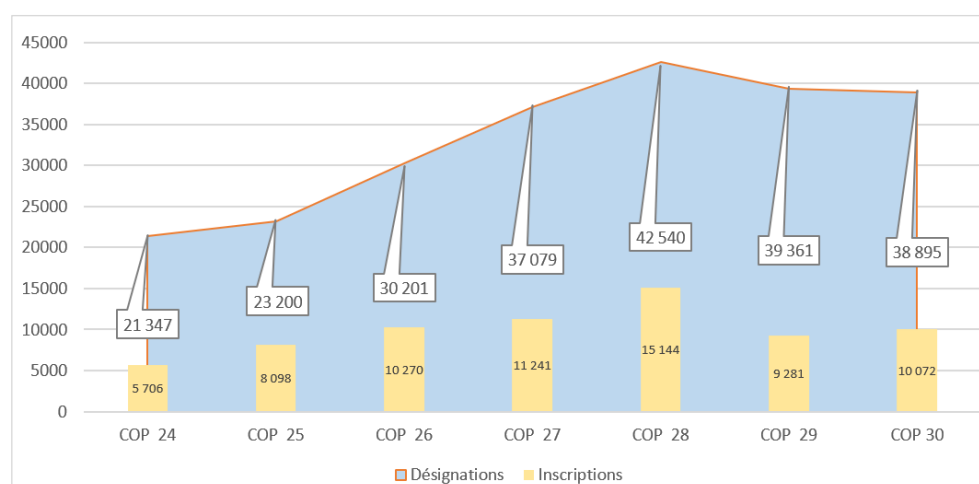
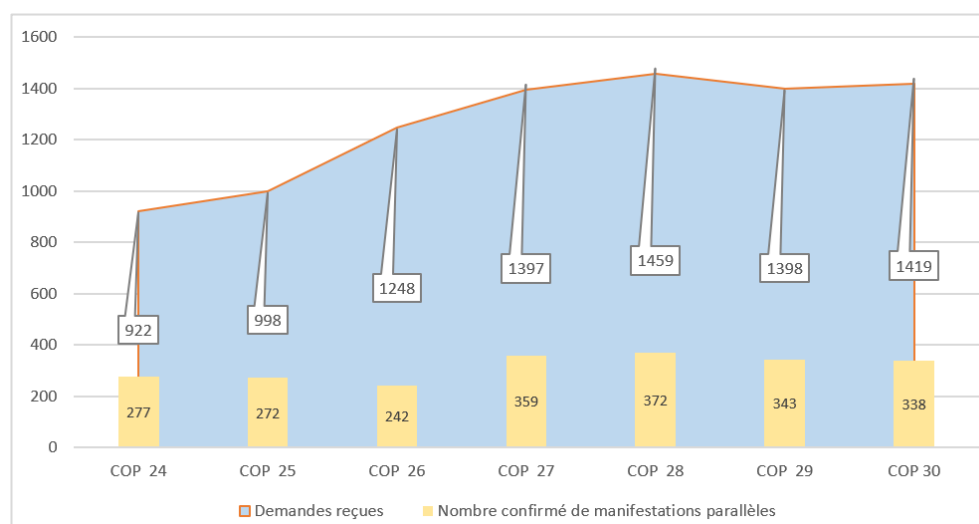


Figure 2 :

Manifestations parallèles : comparaison entre les demandes et les manifestations effectivement organisées



29. Afin d'étayer l'élaboration du nouveau plan d'action relatif au genre¹⁵, le secrétariat a organisé deux ateliers techniques et a facilité la participation des Parties et des observateurs à ces ateliers. Ces travaux ont abouti à l'adoption, à la Conférence de Belém, du Plan d'action de Belém relatif au genre (2026-2034), destiné à favoriser la mise en place, à tous les niveaux, des actions et des politiques climatiques à long terme, sensibles aux questions de genre.

30. Le secrétariat a favorisé l'intégration de l'Action pour l'autonomisation climatique dans les travaux des organes constitués et dans les programmes de travail, renforçant ainsi la cohérence des efforts et la coordination des actions. Parmi les activités menées figuraient l'organisation de manifestations et le soutien apporté aux coordonnateurs nationaux et aux parties prenantes de l'Action pour l'autonomisation climatique en vue de favoriser la mobilisation et l'autonomisation grâce à la boîte à outils de l'Action pour l'autonomisation climatique. Le secrétariat a également organisé des manifestations visant à renforcer les compétences en matière d'encadrement des enfants et des jeunes et à faciliter leur participation active à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre de l'action climatique ; dans ce contexte, il a apporté son soutien aux « champions de la jeunesse pour le climat » désignés par les présidences des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP.

31. Les communications du secrétariat ont constitué la principale source d'information pour les Parties, les parties prenantes et le grand public, leur permettant ainsi de suivre le processus de la Convention et de s'engager efficacement dans l'action climatique, malgré les défis croissants liés à la désinformation. Ainsi, le secrétariat a rédigé des communiqués de presse internationaux dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies concernant des produits phares, des articles d'actualité, des discours et des contenus numériques, et les a diffusés sur le site Web de la Convention ainsi que sur les réseaux sociaux. Il a également organisé des entretiens et des points presse, et mis des salles de conférence de presse à la disposition des Parties et des organisations dotées du statut d'observateur pendant les sessions, favorisant ainsi la participation au processus de la Convention.

32. Les centres régionaux de collaboration ont apporté leur soutien en matière de coordination et leurs connaissances spécialisées dans le cadre de plus de 300 activités de renforcement des capacités ; ils ont fourni une assistance technique concernant les contributions déterminées au niveau national, les stratégies à long terme de développement à faible taux d'émissions, l'application de l'article 6 de l'Accord de Paris, ainsi que les questions liées à la transparence et à l'adaptation ; et ont élaboré plus de 90 supports de connaissance. En outre, ils ont facilité l'organisation de réunions régulières entre les partenaires régionaux afin de coordonner les travaux sur les CND, l'article 6 et l'adaptation, et ont renforcé leur participation aux travaux des coalitions thématiques des Nations Unies sur les changements climatiques et la résilience dans toutes les régions couvertes par les centres régionaux de collaboration (Asie et Pacifique, Caraïbes, Afrique orientale et australe, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud, ainsi qu'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale), notamment en organisant des sessions de renforcement des capacités à l'intention des coordonnateurs résidents et des bureaux de coopération au développement. Par ailleurs, les centres régionaux de collaboration ont poursuivi leur cartographie des lacunes et des besoins des Parties en recueillant des données dans le cadre de consultations régulières avec les coordonnateurs nationaux et les autres points de contact mis en place au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

Tableau 2

Points forts de la mise en œuvre d'une action climatique inclusive et efficace en 2025

<i>Domaine de travail</i>	<i>Faits marquants</i>
Action climatique mondiale et mobilisation des entités non Parties	La présidence de la trentième session de la COP et les champions de haut niveau pour l'action climatique ont bénéficié d'un soutien pour élaborer le projet quinquennal du Plan d'action mondial pour le climat 2026-2030 ; une manifestation de haut niveau sur l'Action climatique mondiale a eu lieu ; le

¹⁵ Conformément à la décision 7/CP.29, par. 13.

Domaine de travail	Faits marquants
	document intitulé <i>Yearbook of Global Climate Action 2025</i> a été publié ; les travaux de refonte du portail de l'Action climatique mondiale ont commencé ; au 31 décembre 2025, plus de 4 000 organisations dotées du statut d'observateur avaient été admises au processus de la Convention ; et un soutien a été apporté à 123 manifestations parallèles aux soixante-deuxièmes sessions des organes subsidiaires, à 338 manifestations parallèles lors de la Conférence de Belém, à 100 stands d'exposition auxquels ont participé des organisations dotées du statut d'observateur et à 126 actions de plaidoyer organisées par des organisations dotées du statut d'observateur
Inclusion sociale, transition juste et mobilisation communautaire	Une concertation internationale a eu lieu sur l'intégration des mesures de riposte dans les contributions déterminées au niveau national ; des documents techniques, des études de cas, un module d'apprentissage en ligne et des outils ont été élaborés ; un soutien a été apporté à l'adoption du Plan d'action de Belém relatif au genre pour la période 2026-2034 ; des mesures d'accessibilité ont été mises en place aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires et à la trentième session de la COP ; des activités prescrites et d'autres activités et manifestations ont été organisées dans le cadre de l'initiative ACE Hub et Youth4Capacity ; un soutien a été apporté aux jeunes champions de l'action climatique désignés par la présidence ; et les travaux menés dans le cadre du plan de travail de Bakou relatif à la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ont progressé lors de rassemblements de détenteurs de connaissances et de tables rondes de jeunes
Communication, en temps opportun, d'informations factuelles	Au 31 décembre 2025, les comptes liés à Convention sur les réseaux sociaux comptaient au total 3,57 millions d'abonnés ; plus de 200 journalistes ont été accrédités pour les soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires et plus de 3 900 pour la de la trentième session de la COP ; des conférences de presse et des manifestations phares ont été diffusées en direct et mis à disposition en vidéo à la demande ; un soutien a été apporté pour garantir une participation à l'échelle mondiale ; des avis aux médias, des programmes quotidiens et des documents de synthèse ont été diffusés afin de permettre une couverture médiatique précise et en temps opportun ; et les fonctions du site Web de la Convention ont été améliorées, un projet pilote de moteur de recherche de documents basé sur l'intelligence artificielle ayant été lancé
Systèmes numériques et systèmes de données	La transformation numérique et la modernisation ont progressé grâce à la mise en place du registre provisoire pour le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ; le portail en libre-service « Initiative », qui permet aux utilisateurs de signaler des problèmes liés au système et de les suivre, a été mis en place dans le cadre de la refonte du portail de l'Action climatique mondiale ; la version initiale de la plateforme de données climatiques de la Convention a été lancée ; et les anciens systèmes ont été mis hors service

Note : Les informations présentées dans ce tableau complètent le texte de la section IV ci-dessus.

V. Résultats financiers, capacité d'adaptation et résilience de l'organisation

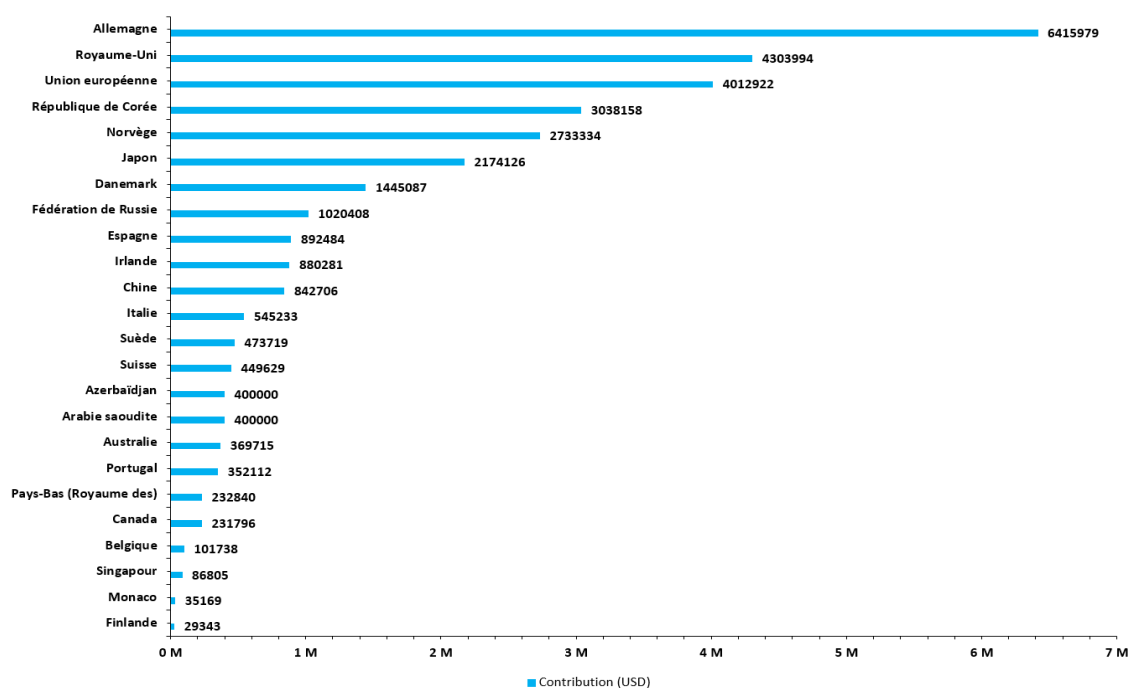
33. La gestion financière est restée saine en 2025, les dépenses ayant été conformes aux crédits approuvés. En 2025, les Parties sont convenues de porter le budget de base de l'exercice biennal 2026-2027 à 81,5 millions d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport au budget de l'exercice biennal 2024-2025, soulignant ainsi la nécessité de doter le secrétariat de ressources suffisantes. Parallèlement, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de 2024, confirmant ainsi la bonne gestion financière. Le secrétariat a également mis en œuvre 67 % des recommandations d'audit en suspens formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et a publié sa première déclaration relative à la procédure de contrôle interne.

34. Les dépenses au titre du budget de base ont été conformes aux crédits approuvés, tandis que les contributions des Parties et des entités non Parties aux activités complémentaires ont atteint 97 % du niveau des contributions volontaires annuelles, ce qui témoigne d'un soutien marqué. Un financement stable et prévisible restera essentiel pour permettre au secrétariat de faire face à sa charge de travail croissante, notamment en ce qui concerne les activités liées au Paquet politique de Belém, au cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui et à l'application de l'article 6 de l'Accord de Paris.

35. Les contributions au budget de base pour 2025 se sont élevées à 25,9 millions d'euros, dont 10,4 millions d'euros restaient à percevoir au 31 décembre 2025. Les contributions volontaires sont restées essentielles, 37,2 millions d'euros ayant été perçus pour des activités complémentaires et 3,7 millions d'euros destinés à soutenir la participation au processus de la Convention, dont 68 % ont été fournis par les Parties et 32 % par des entités non Parties. Parmi les gouvernements qui ont versé des contributions volontaires (voir fig. 3) au secrétariat en 2025 figurent ceux des pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède et Suisse. Des contributions volontaires ont également été reçues de l'Union européenne. Avec plus de 20 manifestations organisées et plus de 1 000 participants, le pavillon de la Convention à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Belém a offert un espace collaboratif propice à l'établissement de partenariats et à la mobilisation de ressources.

Figure 3

Contributions volontaires des Parties pour l'exercice 2025



36. Au 31 décembre 2025, le secrétariat comptait 457 fonctionnaires (430 contrats à durée déterminée et 27 contrats temporaires), dont 58 % de femmes et 42 % d'hommes. L'équilibre hommes-femmes était atteint au niveau de la direction et des grades supérieurs. Au total, 55 % du personnel provenait de Parties visées à l'annexe I de la Convention et 45 % de Parties non visées à l'annexe I, tandis que 66 % du personnel occupait des postes de la catégorie des administrateurs et 34 % des postes de la catégorie des services généraux. Le secrétariat s'est également acquitté de ses tâches grâce au soutien de stagiaires, de consultants, de vacataires et d'administrateurs auxiliaires.

37. La préparation organisationnelle du secrétariat a été renforcée grâce à des mesures visant à moderniser les effectifs, à rationaliser les processus administratifs, à mettre à niveau les systèmes numériques et les dispositifs de cybersécurité, ainsi qu'à mettre en œuvre des initiatives en matière de culture institutionnelle destinées à renforcer la collaboration, la responsabilisation et les pratiques axées sur l'être humain.

38. Le secrétariat a apporté son soutien à l'organisation de manifestations de grande envergure, notamment les sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires. Pour les manifestations de moindre envergure, un système d'enregistrement numérique unifié a permis de rationaliser les processus d'accréditation, de planification, de logistique et de gestion des déplacements, tandis que les manifestations hybrides ont été regroupées à des dates particulières afin d'éviter les chevauchements d'horaires et de permettre la participation d'un plus grand nombre de personnes. Sur le plan des opérations, plus de 540 bons de commande ont été traités, et la plateforme d'archives numériques de la Convention a publié plus de 60 000 pages et 5 000 heures de documents audio et vidéo, renforçant ainsi la transparence et la mémoire institutionnelle. De plus, le secrétariat a compensé les émissions de gaz à effet de serre de 16 organismes des Nations Unies grâce à l'achat et à l'annulation d'unités de réduction certifiée des émissions au titre du Fonds pour l'adaptation.

39. L'innovation et la transformation numérique ont continué de marquer les activités du secrétariat, celui-ci s'étant attaché à assurer la fiabilité de ses services numériques et à les moderniser progressivement, notamment en mettant hors service les infrastructures et applications obsolètes ou dont la prise en charge n'était plus assurée, et en les remplaçant par des solutions modernes. La transformation numérique a progressé grâce à la mise en œuvre du mécanisme de l'article 6.4, à l'amélioration des outils de notification et d'examen au titre du cadre de transparence renforcé et à la première phase de développement de la plateforme de données climatiques de la Convention. Des mesures à l'échelle de l'organisation ont été prises pour appliquer des mesures prioritaires en matière de cybersécurité, élaborer des dispositifs de gouvernance initiaux et des lignes directrices pour les outils d'IA, moderniser les plateformes existantes ou mettre hors service celles qui sont remplacées par de nouveaux produits numériques, regrouper les services de gestion des utilisateurs et des accès afin de faciliter et de sécuriser l'accès à tous les systèmes pertinents du secrétariat via une connexion unique, et apporter des améliorations ciblées aux plateformes web pour faciliter l'accès à l'information. Parallèlement, l'amélioration constante du site Web de la Convention et des autres contenus numériques est restée une priorité, afin de faciliter la participation d'un large public et d'améliorer l'accès à l'information.

40. La culture institutionnelle du secrétariat s'appuie sur les valeurs de l'Organisation des Nations Unies que sont l'intégrité, l'humilité, l'inclusion et l'humanité, et est mise en œuvre grâce à un système de gouvernance qui favorise la responsabilisation, la cocréation d'approches et de méthodes de travail internes et externes visant à renforcer l'efficacité et les pratiques axées sur l'être humain. Au niveau externe, ces normes sont renforcées par le Code de conduite pour les conférences, réunions et manifestations organisées au titre de la Convention¹⁶, qui prévoit une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement et de discrimination afin de garantir des interactions respectueuses et sûres entre les Parties et les entités non Parties. Le secrétariat a favorisé la mise en œuvre, au sein de l'organisation, de méthodes de travail innovantes, fondées sur des données factuelles et s'appuyant sur les technologies numériques, grâce à des mesures visant à améliorer les compétences du personnel, à développer le leadership, à favoriser une prise de décisions inclusive et à

¹⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/about-us/code-of-conduct-for-unfccc-conferences-meetings-and-events>.

encourager la formation continue. Ensemble, ces mesures renforcent la capacité d'adaptation, réduisent les risques institutionnels et améliorent la préparation nécessaire pour répondre aux exigences croissantes en matière de mise en œuvre liées au soutien apporté aux Parties pour les travaux menés dans le cadre du processus de la Convention.

41. L'année 2025 a offert des occasions de renforcer davantage la résilience institutionnelle, notamment en améliorant la flexibilité du personnel en lui permettant d'adapter ses compétences, ses fonctions et ses modalités de travail en fonction de l'évolution des missions ; en faisant progresser la modernisation numérique ; et en renforçant les capacités en matière de cybersécurité, d'automatisation et d'IA responsable. Le secrétariat continue de déployer tous les efforts nécessaires pour garantir la disponibilité de ressources stables pour ses activités, préserver l'intégrité de l'information et le savoir institutionnel, protéger les archives historiques et apporter un soutien constant aux Parties dans le cadre des activités qui lui sont confiées, renforçant ainsi la transparence, la coordination et la capacité d'adaptation tant au sein de l'organisation qu'à l'extérieur, et améliorant la cohérence des processus internes et des interactions externes. Pour un aperçu des activités prévues par le secrétariat pour 2026, voir la page Web qui complète le présent rapport.

Annexe

Liens vers des informations complémentaires relatives au présent rapport

Domaine	Page Web
Quatorzième édition du Forum de Durban sur le renforcement des capacités	https://unfccc.int/event/14th-durban-forum-on-capacity-building
Édition 2025 du forum du Comité permanent du financement sur le thème « Accélérer l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables »	https://unfccc.int/event/2025-forum-of-the-standing-committee-on-finance
Septième édition du Pôle de renforcement des capacités	https://unfccc.int/topics/capacity-building/events-meetings/capacity-building-hub/7th-capacity-building-hub
Registre des communications relatives à l'adaptation	https://unfccc.int/ACR
Publications du Comité de l'adaptation	https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications-adaptation-committee
Prix de l'intelligence artificielle au service de l'action climatique	https://aica.awardsplatform.com
Forum 2025 de l'intelligence artificielle au service de l'action climatique	https://unfccc.int/tteclear/tec/aica_forum
Registre provisoire du mécanisme de l'article 6.4	https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/article-6/article-64-pacm/registry
« Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards »	https://unfccc.int/documents/650953
Programme de Belém pour la mise en œuvre des technologies	https://unfccc.int/tteclear/support/technology-implementation-programme.html
« Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards » : catalogue d'initiatives et de bonnes pratiques :	https://unfccc.int/documents/650954
Première Semaine du climat de 2025	https://unfccc.int/topics/climate-weeks/climate-week-may-2025
Deuxième Semaine du climat de 2025	https://unfccc.int/topics/climate-weeks/climate-week-september-2025
Journée d'information sur la Terre 2025 – activité prescrite	https://unfccc.int/event/earth-information-day-2025-mandated-event
Informations <i>ex ante</i> sur le financement de l'action climatique après 2020 (art. 9, par. 5, de l'Accord de Paris)	https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/ex-ante-climate-finance-information-post-2020-article-95-of-the-paris-agreement#tab_home

<i>Domaine</i>	<i>Page Web</i>
Cinquième dialogue mondial axé sur le financement relevant du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes	https://unfccc.int/event/fifth-global-dialogue-and-investment-focused-event-under-the-sharm-el-sheikh-mitigation-ambition-and
Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices	https://unfccc.int/fund-for-responding-to-loss-and-damage
Plan d'action mondial pour le climat 2026-2030 : projet quinquennal visant à accélérer la mise en œuvre	https://unfccc.int/documents/652935
Informations sur le processus d'évaluation des besoins technologiques	https://unfccc.int/tteclear/tna
Rapports, documents et autres ressources du Comité de Katowice sur les impacts	https://unfccc.int/KCI/documents
Activités de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	https://lcipp.unfccc.int/calendar-of-events
Cours sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre	https://unfccc.int/response-measures/e_learning_course_RM
Réunions et ateliers du Groupe d'experts des pays les moins avancés	https://unfccc.int/LEG#meetings
Initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation	http://unfccc.int/nwp/laki
Cartographie des orientations techniques et supports de formation en appui à l'application du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale	https://unfccc.int/documents/648945
Plateforme NAP Central	https://napcentral.org/
Expo PNA 2025	https://unfccc.int/event/nap-expo-2025
Directives techniques relatives aux PNA	https://napcentral.org/nap-guidelines
Projet de financement fondé sur les besoins	https://unfccc.int/NBF-Project
Dix-huitième Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi	https://unfccc.int/event/18th-nairobi-work-programme-focal-point-forum-mandated-event
Documents officiels et supports de connaissances relatifs au programme de travail de Nairobi	https://www.unfccc.int/topics/resilience/resources/documents-on-the-nairobi-work-programme
Ateliers et réunions concernant le programme de travail de Nairobi	https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/nairobi-work-programme-nwp/workshops-meetings-nairobi-work-programme
Axes de travail du programme de travail de Nairobi	https://www.unfccc.int/nwp/workstreams

<i>Domaine</i>	<i>Page Web</i>
Dialogue consacré à l’océan et aux changements climatiques 2025	https://unfccc.int/event/ocean-and-climate-change-dialogue-2025-mandated-event
Réseau du Comité de Paris et Comité de Paris	https://unfccc.int/pccb-network
Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies	https://unfccc.int/ttclear/support/poznan-strategic-programme.html
Guide des Présidents de séance du secrétariat de la CCNUCC	https://unfccc.int/documents/653266
Ateliers et manifestations concernant les mesures de riposte	https://unfccc.int/response-measures/workshops-and-events
Dix-septième réunion du dialogue sur la recherche	https://unfccc.int/event/seventeenth-meeting-of-the-research-dialogue-mandated-event
Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d’application du paragraphe 1 c) de l’article 2 de l’Accord de Paris et sa complémentarité avec l’article 9 de l’Accord	https://unfccc.int/topics/climate-finance/previous-workstreams/sharm-el-sheikh-dialogue#tab_home
Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d’ambition en matière d’atténuation et l’application des mesures correspondantes	https://unfccc.int/topics/mitigation/workstreams/mitigation-work-programme
Sixième dialogue mondial axé sur le financement relevant du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d’ambition en matière d’atténuation et l’application des mesures correspondantes	https://unfccc.int/topics/mitigation/workstreams/sharm-el-sheikh-mitigation-ambition-and-implementation-work-programme-mwp/sixth-global-dialogue-and-investment-focused-event-under-the-sharm-el-sheikh-mitigation-ambition-and
PNA soumis par des pays en développement Parties	https://napcentral.org/submitted-NAPs
Réunions du Comité permanent du financement	https://unfccc.int/SCF#SCF-Meetings
Publications du Comité exécutif de la technologie	https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html
Plan de travail du Comité exécutif de la technologie pour 2023-2027	https://unfccc.int/ttclear/tec/workplan
Initiative du Mécanisme technologique sur l’IA au service de l’action climatique	https://unfccc.int/ttclear/artificial_intelligence
TT: CLEAR	https://unfccc.int/ttclear/
Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités	https://unfccc.int/NWP/unupp
Centre de données climatiques de la Convention	https://data.unfccc.int/
Annuaire de l’action mondiale pour le climat 2025 : Partenariat de Marrakech pour l’action mondiale pour le climat	https://unfccc.int/documents/653277